

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**Délibération
n° 2011.09.126.B**

**Conservatoire Gabriel
Fauré : avenant n°1 à
la convention initiale
d'utilisation
réciproque des locaux
entre l'école
maternelle Comtesse
de Ségur et le
GrandAngoulême**

LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BESSE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011

DELIBERATION
N° 2011.09.126.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Monsieur BRONCY

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION INITIALE
D'UTILISATION RECIPROQUE DES LOCAUX ENTRE L'ECOLE MATERNELLE COMTESSE
DE SEGUR ET LE GRANDANGOULEME**

Une convention relative à l'utilisation réciproque des locaux entre l'école maternelle Comtesse de Ségur et le GrandAngoulême a été signée le 7 juillet 2011.

L'article 3 de la convention initiale concernant l'utilisation des salles du conservatoire par l'école maternelle Comtesse de Ségur pendant leur temps de pause est modifié par l'adjonction du vendredi dans l'amplitude d'occupation.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 15 septembre 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à cette convention entre l'Ecole maternelle Comtesse de Ségur et le GrandAngoulême pour l'année scolaire 2011/2012.

D'AUTORISER M. Le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 octobre 2011

Affiché le :

03 octobre 2011